

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 12 juin 2025

La Société Publique Locale PACTE RHÔNE est lancée !

La Société Publique Locale PACTE RHÔNE a tenu son premier conseil d'administration constitutif le 12 juin 2025. Lors de ce conseil, les administrateurs, représentant les collectivités fondatrices (le Conseil Départemental du Rhône et les Communautés de Communes du Pays de l'Arbresle, de l'Est Lyonnais, du Pays de l'Ozon, des Vallons du Lyonnais, Beaujolais Pierre Dorées, de l'Ouest Rhodanien, Saône Beaujolais et du Pays Mornantais), ont notamment procédé à la nomination du Président Directeur Général de la SPL, Monsieur Christophe GUILLOTEAU, et de son Directeur général délégué, M. Vincent MALFERE, et mis en place les différents organes de gouvernance de la société. En parfaite complémentarité avec la Société d'Economie Mixte qu'est la SERL et de la SPL MLAC, la SPL PACTE RHÔNE vient élargir la gamme des outils d'intervention du Groupe SERL au service du développement des territoires.

La création de la SPL PACTE RHÔNE s'inscrit dans la démarche accélératrice de transitions du Département du Rhône, mise en place avec les 12 intercommunalités du territoire. Dans une approche collaborative, PACTE, le « Partenariat Avec les Collectivités de notre TErritoire », permet de penser le futur et de forger une vision du territoire départemental à l'horizon 2040 autour de cinq thèmes exploratoires : aménagement du territoire, solidarités sociales, innovation, attractivité et environnement.

En appui à cette dynamique, la SPL PACTE RHÔNE vient doter les collectivités actionnaires d'un nouveau modèle de gestion de projets d'aménagement et d'équipement de leur territoire. L'enjeu est de leur proposer une ingénierie performante et de proximité, en capacité de les accompagner dans la rénovation et la construction de leurs équipements publics (équipements scolaires, médico-sociaux, sportifs, culturels...) et espaces publics.

La SPL aura notamment pour missions de réaliser, sous forme de mandats, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, prestations ou concessions, des opérations de construction neuve, de rénovation (dont rénovation énergétique), de programmation pour de tels équipements, ainsi que des opérations d'aménagement et de gestion transitoire d'ensembles immobiliers. Son objet social est très proche de celui de la SERL, société d'économie mixte (SEM), et de la MLAC, Société Publique Locale (SPL), avec lesquelles elle mutualisera ses moyens par le biais notamment d'un Groupement d'Intérêt Economique.

SEM et SPL constitueront ainsi deux vecteurs d'intervention complémentaires au bénéfice des collectivités du territoire rhodanien.

La SPL PACTE RHÔNE

Le Conseil Départemental du Rhône, les Communautés de Communes du Pays de l'Arbresle, de l'Est Lyonnais, du Pays de l'Ozon, des Vallons du Lyonnais, Beaujolais Pierre Dorées, de l'Ouest Rhodanien, Saône Beaujolais et du Pays Mornantais ont délibéré, en mars et avril 2025, la création de la SPL PACTE RHÔNE. Son capital de 400 000 € est réparti entre le Département du Rhône (45,45 %) et les 8 Communautés de Communes (6,8 % chacune).

Grâce à son adossement à la SEM SERL et son intégration au Groupe SERL, la SPL est ainsi dès aujourd'hui en mesure d'appuyer la réalisation des Programmes Pluriannuels d'Investissements de ses 9 collectivités, dans leurs champs de compétence.

Une Société Publique Locale est une société anonyme à capitaux 100% publics, constituée d'au moins deux collectivités actionnaires, et qui peut travailler dans le champ de son objet social sans mise en concurrence, mais pour ses seuls actionnaires publics, à l'exclusion de tout autre client. A contrario, une SEM peut travailler pour n'importe quel client mais après mise en concurrence ; elle peut également constituer des filiales.



**Christophe
GUILLOTEAU**, Président
Directeur Général de
la SPL PACTE RHÔNE
–Président du Conseil
Départemental du Rhône

Vincent MALFERE,
Directeur général délégué
de la SPL PACTE RHÔNE
– Directeur général de la
SPL MÉLAC – Directeur
général de la SEM



Ses premiers contrats devraient concerner des missions de programmation, mandats de maîtrise d'ouvrage ou AMO pour la rénovation ou la construction de casernes (SDMIS, gendarmerie), d'équipements médico-sociaux, sportifs ou de loisirs... La SPL vise également à proposer aux communes, notamment les plus petites peu dotées de moyens d'ingénierie et pour autant pas moins soumises que les plus grandes à une diversité de besoins, un accès facilité à des chefs de projets expérimentés et de proximité, par un mécanisme d'entrée dans le capital de la SPL simple et attractif. Les statuts de la SPL prévoient en effet la possibilité que les communes du territoire rhodanien puissent entrer dans le capital de la SPL via le rachat d'une action à leur EPCI de référence ou directement auprès du Département si leur EPCI n'est pas actionnaire.

L'Assemblée générale constitutive de la SPL s'est réunie le 12 juin 2025 pour signer les statuts et créer la société. Le même jour, le Conseil d'administration constitutif a été l'occasion de procéder à l'élection de Christophe GUILLOTEAU, Président Directeur Général de la SPL PACTE RHÔNE, et à la nomination de Vincent MALFERE, Directeur général délégué. Il a également permis de constituer les organes de gouvernance de la SPL (Commission d'Appels d'Offres, comité d'engagement...), de préciser les modalités de fonctionnement de la SPL (règlement intérieur...) et d'adossement à la SERL (adhésion à un GIE commun et mises à disposition de personnels), et de présenter un premier portefeuille prévisionnel de projets.

« Le Rhône et la SEM SERL sont étroitement liés par des projets d'envergure comme le port du Bordelan à Anse, le Centre-hospitalier de Saint-Symphorien-sur-Coise ou encore la rénovation du bâtiment JB Martin à Tarare. Notre partenariat se poursuit, en s'intensifiant, avec la création de la SPL PACTE RHÔNE avec huit intercommunalités du Rhône, pour faciliter l'émergence et la concrétisation de nouveaux projets sur notre territoire, en étroite synergie avec les structures d'appui déjà en place comme l'Agence Technique Départementale. »

Christophe GUILLOTEAU, Président du Conseil Départemental du Rhône

« La SEM SERL a su faire évoluer au fil du temps ses métiers et savoir-faire, tout autant que son organisation, pour adapter ses expertises et ses offres aux attentes et besoins de ses partenaires dans la conduite de leurs projets. Une nouvelle page de cette évolution s'ouvre avec la constitution de la SPL PACTE RHÔNE qui offrira, au bénéfice de ses actionnaires actuels et futurs, un mode d'action complémentaire de ce que la SEM SERL et ses filiales, et la SPL MLAC, pour la Métropole de Lyon, ont su jusqu'à présent leur apporter. Cette organisation, pensée pour conjuguer innovation, efficacité et maîtrise publique, s'inscrit pleinement dans la mission des différentes structures du Groupe SERL de répondre aux transitions écologiques, sociales et économiques des territoires, en s'appuyant sur les habitants. »

Hélène GEOFFROY, Présidente de la SEM SERL et de la SPL MLAC

CONTACTS PRESSE :



David CORTIER
06 09 96 56 64
d.cortier@groupe-serl.fr



Direction de la Communication · Service presse

Margot DUPART
06 43 54 34 68
margot.dupart@rhone.fr

Philippe HUGOT
06 81 54 40 26
philippe.hugot@rhone.fr